

Initiatives ministérielles

L'adoption de ce projet de loi C-18 consacrerait le gaspillage de cinq millions de dollars, la mise au rencart d'une autre étude gouvernementale et le renvoi sous le tapis de conclusions qui ne semblent pas plaire au gouvernement actuel.

Pourquoi toujours essayer de réinventer la roue? Même si on procède à de nouvelles études, je puis assurer cette Chambre que les futures circonscriptions ressembleront beaucoup aux circonscriptions proposées dans le cadre de la loi actuelle. Pourquoi? Parce que la base de recensement restera la même, soit le recensement de 1991. Les régions et les villes considérées seront également les mêmes. Le cadre d'analyse et de répartition des populations par comté restera le même, soit le quotient électoral considéré par province. Les dimensions géographiques, la densité de la population, la communauté d'intérêts, l'identité culturelle ne changeront pas du jour au lendemain dans chacune des circonscriptions et les conclusions, selon moi, devraient être les mêmes.

En s'appuyant sur de telles prémisses à la fois quantitatives et qualitatives, les conclusions ne peuvent, lors d'un second exercice, qu'être sensiblement les mêmes que celles auxquelles on est arrivé dans le cadre de la loi déjà en vigueur. Un seul élément permettrait d'arriver à des résultats sensiblement différents, soit que la population d'une circonscription déterminée puisse s'écarter de plus de 25 p. 100 du quotient de la province en question, ce qui pourrait favoriser les agglomérations rurales, ou que ce pourcentage soit ramené par exemple à 10 ou 15 p. 100 plutôt qu'à 25, ce qui favoriserait les zones urbaines et accroîtrait l'étendue géographique des régions rurales de façon très sensible.

• (1310)

Mais des prémisses identiques ne nous donneront que des résultats relativement identiques. Vaut-il la peine de reprendre tout cet exercice pour des résultats qui seront identiques en bout de ligne? Quel est le but du gouvernement? Gagner du temps? Ne pas méconter le caucus dont les membres veulent s'assurer d'une réélection peu importe le coût imputé aux contribuables?

En conclusion, ce qui importe aux représentants du Bloc québécois, c'est que tous les électeurs québécois soient bien représentés en cette Chambre, peu importe le découpage de la carte électorale fédérale au Québec. Pour ce qui est du prochain scrutin fédéral, nous du Bloc souhaitons d'abord l'élection du Parti québécois au Québec en 1994, et la victoire du référendum sur la souveraineté qui s'ensuivrait en 1995. La refonte de la carte électorale fédérale devant s'appliquer ultérieurement dans les provinces canadiennes pourrait dans ce contexte ne jamais s'appliquer au Québec.

En terminant, j'aimerais ajouter que je partage également les réflexions de mon collègue de Bellechasse qui a parlé en cette Chambre un peu plus tôt ce matin, quant à la perte de souveraineté du Québec depuis 1867. Le lien qui existait avant 1867 entre le Haut-Canada et le Bas-Canada était en fait une véritable souveraineté-association, telle que préconisée aujourd'hui par le Bloc québécois.

M. Dan McTeague (Ontario): Madame La Présidente, de nouveau, j'ai l'occasion de parler de façon un peu plus longue quant au sujet de la redistribution des sièges parmi nous au Canada.

[Traduction]

Je n'ai pas besoin qu'on me fasse de leçon sur ce que le redécoupage voudra dire pour moi. La circonscription d'Ontario est une des plus peuplées dans le pays. Elle compte presque 205 000 habitants. Si les projections fondées sur les données du recensement sont exactes, au tournant du siècle, c'est-à-dire au moment où j'atteindrai l'âge de 37 ans, ma circonscription comptera plus de 300 000 habitants.

Toutefois, je tiens à signaler que les raisons qui me poussent à appuyer le gouvernement dans cette initiative sont nombreuses. Pourquoi avons-nous besoin de sièges additionnels? Il me semble que nous venons de terminer une longue période électorale durant laquelle nous avons dit de façon non équivoque à la population qu'il était absolument nécessaire de mettre de l'ordre dans nos affaires financières. Les Canadiens nous ont fait savoir que nous devons nous contenter des ressources déjà à notre disposition.

On estime que l'ajout de nouveaux sièges à la Chambre des communes coûterait plus de 1 million de dollars par année. À un moment où nous cherchons tous à nous assurer que nos affaires financières sont en ordre, il me semble que, en ajoutant des sièges sans envisager la possibilité de redistribuer d'une façon plus efficace les ressources dont nous disposons, nous ne ferions pas une utilisation judicieuse de l'argent durement gagné des contribuables canadiens.

Je ne veux pas aborder la question d'un point de vue trop personnel, mais je dirai que, d'après la charge de travail que je dois assumer dans la circonscription d'Ontario, qui compte 205 000 habitants, il me semble que c'est là une limite raisonnable. Nous devrions envisager une meilleure répartition des sièges que nous avons déjà, et c'est certainement une possibilité que le comité peut examiner. Je vois certains de mes collègues d'autres partis qui représentent des circonscriptions voisines de la mienne. Voyons un peu quelle est la taille de leurs circonscriptions par rapport à la mienne.

La circonscription voisine, celle d'Oshawa, compte 95 000 habitants. Celle située au nord de la mienne en compte 130 000, et la mienne en compte 205 000. Au lieu d'ajouter des sièges, pourquoi ne révisons-nous pas simplement les limites de ces trois circonscriptions pour qu'elles aient quelque 120 000 ou 130 000 habitants en moyenne? Nous avons les ressources nécessaires pour faire notre travail. Nous n'avons vraiment pas besoin de sièges additionnels.

Je veux signaler certains des défauts que j'ai remarqués, dans le supplément de la *Gazette* du Canada, en ce qui concerne les districts électoraux proposés pour la province de l'Ontario.

• (1315)

J'ai lu l'article concernant la région de Durham. Bien qu'elle ait passé beaucoup de temps à étudier la question, ce que la commission a vraiment voulu faire avec sa distribution des circonscriptions électorales ne me paraît absolument pas clair. La population de la municipalité régionale de Durham devrait se